



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

UN LIBRARY

A/C.1/42/L.82  
10 novembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN DOCUMENT

Quarante-deuxième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 66 h) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :  
ETUDES DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT

Zimbabwe : amendements au projet de résolution distribué  
sous la cote A/C.1/42/L.60/Rev.1\*

1. Au paragraphe 2 du dispositif, remplacer "Rappelle" par "Affirme".
2. Modifier le texte du paragraphe 3 du dispositif comme suit :  

"3. Prend note de la conclusion du Conseil consultatif selon laquelle la pratique normale au sein des groupes d'étude devrait être le consensus, étant entendu que l'expression d'opinions divergentes devrait être autorisée dès lors qu'il serait impossible de concilier les points de vue;"
3. Remplacer les paragraphes 4, 5, 6 et 7 du dispositif par les paragraphes suivants :  

"4. Invite les Etats Membres à soumettre au Secrétaire général leurs vues sur le rapport du Conseil consultatif;

5. Prie le Secrétaire général de soumettre ces vues à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session."

-----

\* Soumis au nom des Etats Membres de l'ONU qui font partie du Mouvement des pays non alignés.